

**De :** [OAI](#)  
**A :** ["oi-all@newsletter.ion.lu"](mailto:oi-all@newsletter.ion.lu)  
**Objet :** Covid-19 : Action OAI et certificat pour les frontaliers belges pour travailler au Luxembourg  
**Date :** mercredi 18 mars 2020 12:38:28

---

Chère / cher membre,

En complément de nos précédents mails repris ci-dessous dans le cadre de la problématique du COVID-19, nous tenons à vous informer que nous avons contacté le Ministre des Classes moyennes Lex DELLES, le Ministre de l'Economie Franz FAYOT, et nos partenaires de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers afin de **nous assurer que les bureaux membres OAI**, qui ne sont, pour la plupart, constitués que d'une personne exerçant à titre d'indépendant, soient bien **pris en compte dans les mesures d'aides économiques** qui sont en train d'être mise en place par le Gouvernement.

Les services du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes nous ont aussitôt informés que le projet de loi relative à la mise en place d'un **régime d'aides en faveur des entreprises qui se trouvent en difficulté financière temporaire dans le contexte du Coronavirus a été amendé de manière à inclure dans son champ d'application les personnes physiques et morales établies au Luxembourg qui exercent à titre principal et d'une façon indépendante une profession libérale.**

Le Ministère de l'Economie a publié hier un communiqué reprenant les principaux amendements qui ont été apportés au projet de loi approuvé par le Conseil de Gouvernement la semaine dernière.

Vous trouvez ce communiqué en suivant le lien

[https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiqués/2020/03-mars/17-soutien-entreprises-covid19.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/03-mars/17-soutien-entreprises-covid19.html)

Nous rappelons que suite à une action de l'OAI, les architectes et ingénieurs-conseils sont éligibles jusqu'à concurrence d'une aide maximale de 200 000 € dans le cadre du régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises.

<https://guichet.public.lu/fr/entreprises/financement-aides/regime-pme/aides-generales-pme/conditions-generales.html>

La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers ont également indiqué qu'elles allaient traiter les demandes d'information de l'OAI dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, nous vous recommandons de consulter le site [www.yde.lu](http://www.yde.lu) qui reprend des [informations pratiques](#), notamment suite aux nouveaux développements d'hier.

**Il comporte notamment un lien vers le certificat servant de preuve de la nécessité pour les frontaliers belges de traverser la frontière pour travailler suite à la mise en place de contrôles renforcées à la frontière entre la Belgique et le Luxembourg.**

Il reprend également des informations quant aux **mesures fiscales de soutien aux entreprises et indépendants.**

La **Chambre de Commerce** a également mis en place une page dédiée avec des informations utiles : <https://www.cc.lu/coronavirus/>

Une rubrique de cette page est dédiée aux mesures de la Chambre de Commerce

pour soutenir les entreprises.

Salutations cordiales,

Pierre HURT  
Directeur

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils  
OAI – Forum da Vinci  
6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte  
L-1330 Luxembourg

Tel.: +352 42 24 06  
mailto: [oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)  
mailto: [pierre.hurt@oai.lu](mailto:pierre.hurt@oai.lu)  
Web : [www.oai.lu](http://www.oai.lu)

Suivez l'OAI sur les réseaux sociaux      



---

**De :** OAI <[oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)>

**Envoyé :** mardi 17 mars 2020 09:52

**À :** 'oai-all@newsletter.ion.lu' <[oai-all@newsletter.ion.lu](mailto:oai-all@newsletter.ion.lu)>

**Objet :** Covid-19 : Certificat servant de preuve de la nécessité pour les frontaliers français de traverser la frontière pour travailler au Luxembourg

Chère / cher membre,

En complément de nos mails du 13/03/2020 et du 16/03/2020 repris ci-dessous dans le cadre de la problématique du COVID-19, nous vous recommandons de consulter le site [www.yde.lu](http://www.yde.lu) qui reprend des [informations pratiques](#), notamment suite aux nouveaux développements d'hier.

Il comporte notamment un lien vers le [certificat](#) servant de preuve de la nécessité pour les **frontaliers français** de traverser la frontière pour travailler suite à la mise en place de contrôles renforcés à la frontière entre la France et le Luxembourg.

Il reprend également des informations quant à l'assouplissement du traitement fiscal des jours de télétravail prestés par les **frontaliers belges**, la situation actuelle liée au COVID-19 constituant un cas de force majeure.

Des informations utiles du Service de santé au Travail Multisectoriel sur les mesures à prendre au sein des bureaux peuvent être consultées dans le document en annexe.

Salutations cordiales,

Pierre HURT  
Directeur

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils  
OAI – Forum da Vinci  
6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte  
L-1330 Luxembourg

Tel.: +352 42 24 06  
mailto: [oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)  
mailto: [pierre.hurt@oai.lu](mailto:pierre.hurt@oai.lu)  
Web : [www.oai.lu](http://www.oai.lu)

Suivez l'OAI sur les réseaux sociaux



---

**De :** OAI <[oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)>

**Envoyé :** lundi 16 mars 2020 12:12

**À :** 'oai-all@newsletter.ion.lu' <[oai-all@newsletter.ion.lu](mailto:oai-all@newsletter.ion.lu)>

**Objet :** Covid-19 : Certificat servant de preuve de la nécessité pour les frontaliers allemands de traverser la frontière pour travailler au Luxembourg

Chère / cher membre,

En complément de notre mail du 13/03/2020 dans le cadre de la problématique du COVID-19, nous vous recommandons de consulter le site [www.yde.lu](http://www.yde.lu) qui reprend des [informations pratiques](#).

Il reprend notamment un lien vers le **[certificat servant de preuve de la nécessité pour les frontaliers allemands de traverser la frontière](#)** pour travailler suite à la mise en place de **contrôles renforcées à la frontière entre l'Allemagne et le Luxembourg**.

Salutations cordiales,

Pierre HURT  
Directeur

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils  
OAI – Forum da Vinci  
6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte  
L-1330 Luxembourg

Tel.: +352 42 24 06  
mailto: [oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)  
mailto: [pierre.hurt@oai.lu](mailto:pierre.hurt@oai.lu)  
Web : [www.oai.lu](http://www.oai.lu)

Suivez l'OAI sur les réseaux sociaux



---

**De :** OAI <[oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)>

**Envoyé :** vendredi 13 mars 2020 17:42

**À :** 'oai-all@newsletter.ion.lu' <[oai-all@newsletter.ion.lu](mailto:oai-all@newsletter.ion.lu)>

**Objet :** Liens utiles dans le cadre de la problématique du COVID-19 et report des manifestations OAI

Chère / cher membre,

Dans le cadre de la problématique du COVID-19, voici quelques **liens utiles** pour les démarches à mettre en place au sein de votre bureau et l'information de vos employé(e)s :

**1. Informations générales du Ministère de la Santé**

<https://msan.gouvernement.lu/fr/dossiers/2020/corona-virus.html>

**2. Informations générales du Service de Santé au Travail Multisectoriel**

<https://www.stm.lu/news/coronavirus-informations-importantes/>

**3. Recommandations de la Chambre de Commerce**

<https://www.cc.lu/actualites/detail/coronavirus-precautions-a-suivre/>

**4. Recommandation de la Chambre des Métiers**

<https://www.cdm.lu/news/fiche/newsnew/news/coronavirus-quels-conseils-pour-les-employeurs>

**5. Soutien aux entreprises impactées par le coronavirus**

<https://guichet.public.lu/fr/actualites/2020/mars/09-coronavirus-aides-entreprises.html>

## 6. Régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises

Les architectes et ingénieurs-conseils sont éligibles jusqu'à concurrence d'une aide maximale de 200 000 €

<https://guichet.public.lu/fr/entreprises/financement-aides/regime-pme/aides-generales-pme/conditions-generales.html>

## 7. Congé pour raisons familiales

<https://cns.public.lu/fr/actualites/2020/agences-c.html>

## 8. Report des manifestations OAI

En ce qui concerne les **activités publiques de l'OAI**, suite aux consignes du 12/03/2020 du Gouvernement afin de limiter la propagation du COVID-19, nous sommes au regret de devoir **reporter** les manifestations prévues du 16 au 27 mars 2020.

Il s'agit de :

- 4<sup>ème</sup> édition RICLUX prévue mardi 17 mars 2020 de 16h à 18h à la Chambre des Métiers
- Module de formation OAI "Cadre légal, déontologique et contractuel des professions OAI / Services, outils OAI, responsabilités, droits des sociétés" prévu mercredi 18 mars 2020 de 12h à 18h au Siège OAI
- Séance d'information OAI "Maîtrise d'œuvre OAI - MOAI.LU" pour le secteur communal, les membres OAI et leurs salariés, prévue mardi 24 mars 2020 de 16h à 18h au Lycée technique d'Ettelbruck

Nous vous communiquerons dans les meilleurs délais les nouvelles dates retenues.

Nous vous informerons fin de la semaine prochaine quant au maintien des manifestations OAI prévues lors de la semaine du 30 mars au 3 avril 2020 (notamment table ronde OAI du 30 mars 2020).

Par ailleurs, la Chambre de Commerce a décidé de fermer son Centre de Formation. Nous sommes donc contraints de **reporter l'ensemble des formations OAI planifiées jusqu'au 31 mars 2020** compris à une date ultérieure.

Salutations cordiales,

Pierre HURT

Directeur

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils  
OAI – Forum da Vinci  
6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte  
L-1330 Luxembourg

Tel.: +352 42 24 06

mailto: [oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)

mailto: [pierre.hurt@oai.lu](mailto:pierre.hurt@oai.lu)

Web : [www.oai.lu](http://www.oai.lu)

*Suivez l'OAI sur les réseaux sociaux*



**OAI**

**ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**